



Conseil d'Administration Paritaire UNIFAF

Compte Rendu

I. Approbation des procès-verbaux

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration Paritaire-Extraordinaire du 02/02/2017 et du CAP du 24/02/2017 après correction.

II. Compte rendu de la Présidence et du Directeur Général

2. Point à date sur le projet stratégique et compte-rendu du Groupe de Travail Paritaire du 6/4/2017

- Les Organisations Syndicales posent la question des valeurs de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) UNIFAF, son développement s'inscrit-il toujours dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou dans une logique commerciale. Au final, quelle est la différence avec la stratégie commerciale d'un OPCA interprofessionnel ?
- Pour Unifed, toutes les associations ont un service marketing et un service commercial dans le cadre d'une offre de service. Les OPCA se situent dans un marché économique. Les services techniques ont besoin d'un feu vert pour construire certains outils indispensables.
- Unifed reconnaît que le projet stratégique n'est pas encore abouti. Les orientations liées au développement de l'OPCA sur les services à l'adhérent sont adoptées depuis 2013 dans le cadre de l'accord de branche. Unifed estime que plusieurs fiches ne sont pas du ressort du CAP qui a uniquement la décision sur les orientations stratégiques mais du Directeur Général (DG) dans la gestion de l'OPCA.
- Les services techniques se sont inspirés du fonctionnement de la MAIF. L'idée étant de construire un parcours client, lorsque l'adhérent se connecte, toutes les solutions élaborées par l'OPCA lui sont proposées. Cette trajectoire d'évolution de l'OPCA se construit sur 3 ans.

Le DG présente et résume les 16 fiches. Le DG insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une organisation interne liée à une surcharge de travail effective.

- Les Organisations Syndicales demandent une réécriture des fiches, Unifed souhaite qu'elles soient mises au vote.
- Suspension de séance par le collège salarié

Le collège n'est pas favorable à la validation du projet stratégique. La CFDT n'a pas mandat et trop de fiches sont à revoir dans leur formulation. La question des valeurs de l'OPCA est soulevée. Le collège est favorable à un retour aux services techniques des points bloquants mais ne souhaite pas prendre de décision lors de ce CAP. Le collège souhaite une réécriture des fiches et reporter la décision.

La CGT pèse de tout son poids pour une validation fiche par fiche en absence d'unanimité du collège.

Une CGT décomplexée s'agissant de la politique marchande de l'OPCA tant sur la distribution de l'offre de service que sur l'externalisation de certaines compétences. La CFDT a plutôt joué la carte du protectionnisme mais a fini par valider les fiches en grande partie.

COMPTE RENDU

CONSEIL ADMINISTRATION PARITAIRE

UNIFAF

20 Avril 2017

FNAS FO

7 passage Tenaille

75014 PARIS

Tel : 0140528580

Fax : 0140528579

lafnas@fnasfo.fr

UNSSP FO

153/155 rue de Rome

75017 PARIS

Tel : 0144010600

Fax : 0142272140

secretariat@unsfo.org



COMPTE RENDU

CONSEIL ADMINISTRATION PARITAIRE

UNIFAF

20 Avril 2017

FNAS FO

7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 0140528580
Fax : 0140528579
lafnas@fnasfo.fr

UNSSP FO

153/155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 0144010600
Fax : 0142272140
secretariat@unsfo.org

- suspension de séance par le collège employeur.
- Méthode retenue : validation fiche par fiche.

Fiche 1 : Nous préparer à intégrer et fidéliser de nouvelles branches en renforçant la stratégie d'influence.

Validé en séance

Fiche 2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement. **Réécriture**

Fiche 3 : Définir un nouveau modèle économique

Prudent d'attendre Report

Fiche 4 : S'organiser pour mieux concevoir, produire et distribuer nos services.

Externalisation des services pas favorable (compétence DG)

A préciser Groupe de Travail Paritaire 13 juin

Fiche 5 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'offre de service pour les associations et pour les salariés.

Externalisation des services pas favorable (compétence DG)

A préciser GTP 13 juin

Fiche 6 : Faire évoluer l'image et la communication d'Unifaf.

Validé en séance (5 juillet présentation de la politique de communication)

Fiche 7 : Réviser les processus métier et support

Validé en séance

Fiche 8 : Créer et organiser la fonction achat

Réserve à préciser

Fiche 9 : Développer et outiller des pratiques de gestion performantes

Validé

Fiche 10 : Concevoir le cadre programmatique de l'activité **Validé**

Fiche 11 : Fédérer les équipes autour des enjeux du projet stratégique d'UNIFAF. **Validé**

Fiche 12 : Adapter la politique Ressources Humaines aux enjeux du projet stratégique.

Réserve demande de GPEC

Fiche 13 : Soutenir le projet stratégique par le développement d'un nouveau mode Organisationnel.

RH au service du développement du service de l'OPCA

Fiche 14 : Organiser la transformation digitale de l'OPCA

A préciser, à réécrire

Fiche 15 : Créer et développer le management de la connaissance

Validé en séance micro projet collaboration en région ; Développer le E Learning

16 fiche : Définir et mettre en œuvre une politique de communication interne.

Validé en séance. (Compétence DG)

Demande que le prochain GTP « Transformation » du 13 juin revienne sur les fiches 2, 4, 5 et 13 ayant fait l'objet de demandes de modifications et / ou précisions en séance. Report à une date ultérieure du projet de la fiche 3 Validation des autres fiches projets.



COMPTE RENDU

CONSEIL ADMINISTRATION PARITAIRE

UNIFAF

20 Avril 2017

FNAS FO

7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 0140528580
Fax : 0140528579
lafnas@fnasfo.fr

UNSSP FO

153/155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 0144010600
Fax : 0142272140
secretariat@unsfo.org

3. Information relative à la convention de financement de la formation des demandeurs d'emploi.

Le DG signale un dépassement des frais de gestion lié à la communication de cette mesure. La tendance serait à une pérennisation de l'assouplissement des règles de droit au CIF CDD.

Réécriture en séance et validation.

Adoption de la délibération n°428.17 relative au déploiement de la convention "Plan 500 000"

III. Financier

4. **Point à date sur la collecte Masse Salariale Brute 2016.** Taux de cotisation majoritairement supérieur 2%.

5. **Point à date sur la contractualisation et frais de service.** Maintenir les frais de services à 6%

Demande que le Bureau national se voit présenter un éclairage sur la question de la négociation des frais de service.

6. **Point sur les versements au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.** Risque de versement sur le CIF CDD 7 à 8% et CPF.

7. CIF CDI

- 7.1 CIF – Point sur les reports réaffectables

Réaffectation des fonds sur les DRP dès juin 2017

- 7.2 CIF – Dotation complémentaire Ile de la Réunion

Adoption de la délibération 429.17 relative à la 2ème dotation 2017 sur le CIF CDI, attribuant une dotation complémentaire de 7 M€ aux régions pour la 3ème DRP trimestrielle, dont 500 K€ pour l'Ile de la Réunion et 500 K€ à répartir au tiers entre Guadeloupe, Guyane et Martinique.

- 7.3 CIF – Retour sur les travaux du GTP du 6-04-2014

Les arbitrages du CAP sur les propositions issues du GTP CIF CDI du 06/04/2017 sont les suivants:

- Refus de considérer que la lettre de motivation ne doit intervenir que sur les dossiers finançables ex-aequo - validation du délai de 7 jours pour l'envoi des dossiers ex-aequo aux administrateurs en amont des Délégations Régionales Paritaires.
- Validation du principe obligeant les Organismes de Formation à prendre en compte obligatoirement les allègements prévus par les textes ;
- Validation du principe de ne plus prendre en compte les points d'ancienneté liés à la position sur la liste d'attente pour 2018 (à l'exception des salariés qui n'auraient pas pu déposer de dossier faute d'ouverture de la formation en 2017)
- Validation du principe visant à organiser la 1ère DRP de la campagne plus tôt dans l'année
- Validation du principe visant à communiquer clairement sur le site internet sur l'aide que le service régional peut apporter à tout salarié qui serait en difficulté pour saisir son dossier, en mentionnant la possibilité d'accéder à un dossier papier RELEVÉ DE DÉCISIONS CAP 20-04-2017 GTP



COMPTE RENDU

CONSEIL ADMINISTRATION PARITAIRE

UNIFAF

20 Avril 2017

FNAS FO

7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 0140528580
Fax : 0140528579
lafnas@fnasfo.fr

UNSSP FO

153/155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 0144010600
Fax : 0142272140
secretariat@unsfo.org

- Validation du principe d'une dotation initiale supplémentaire pour les Antilles/Guyane et l'île de la Réunion. Son montant sera défini ultérieurement.
- Validation des propositions relatives aux demandes de modifications des salariés après obtention de l'accord de prise en charge.
- Validation du processus de recours présenté. Mandat est donné au Bureau national pour traiter, au cas par cas, la question du maintien du financement CIF dans le cas d'une rupture du contrat de travail après l'accord de prise en charge Inscription à l'ordre du jour du prochain CAP de la question des salariés partis en formation et qui tombent malades pendant le CIF

IV. Offres de services

8. Propositions d'orientation de la nouvelle convention ESAT

Validation des orientations de la nouvelle convention ESAT

9. Proposition de mise en place d'un GTP « santé au travail »

Report de la décision relative à la mise en place d'un GTP sur la qualité de vie au travail

10. Point d'actualité Compte Personnel de Formation (CPF)

- Abonnement possible au titre du CPF

Adoption de la délibération n°430.17 relative à l'abondement par l'OPCA du CPF

- Financement du permis de conduire

Adoption de la délibération n°431.17 relative au financement du permis de conduire dans le cadre du CPF, sans plafond de prise en charge

11. MUTECO (mutations économiques) : affectation des Fonds Mutualisés de Branche (FMB)

Adoption de la délibération n°432.17 relative à l'affectation des FMB pour le financement des projets s'inscrivant dans Mutéco

Questions diverses :

- La rupture de contrat de travail en cours de CIF

Demande que tous les dossiers de demandes de recours soient présentés à la Commission Paritaire Nationale de Recours Gracieux (CPNRG), y compris lorsque le traitement administratif par les services conclut à leur non éligibilité au recours.

Fin de séance 17h30

Pour la délégation FO : Denis LEISING